

# ANNEXE N°3 - Contrat Hébergement - Liste Sous Traitants

Identification du document	
Référence	<i>DOC-0011</i>
Date de dernière mise à jour	<i>15/09/2025</i>
Rédaction et vérification	<i>Florent COULON</i> <i>Olivier LEUCI</i>
Version	<i>5</i>
Etat	<i>Validé</i>
Classification	<i>Public</i>
Nombre de page	<i>7</i>

Seule la version électronique disponible sous le logiciel QSE AVANTEAM de ce document est valide, toute version papier est réputée périmée.

**Attention** : Les zones entourées de crochets [ ] en *italique et bordeaux* et les zones en *italique et bleu* sont des champs automatiques. Merci de ne pas les modifier.

*ANNEXE N°3 - Contrat Hébergement - Liste Sous Traitants*

## Table des matières

1	nLighten France : .....	3
2	CHU Besançon .....	4
3	Maincare.....	4
4	Consortium .....	6
5	Liens.....	6

Seule la version électronique disponible sous le logiciel QSE AVANTEAM de ce document est valide, toute version papier est réputée périmée.

**Attention** : Les zones entourées de crochets [ ] en *italique et bordeaux* et les zones en *italique et bleu* sont des champs automatiques. Merci de ne pas les modifier.

*ANNEXE N°3 - Contrat Hébergement - Liste Sous Traitants*

## 1 nLighten France :

Raison Sociale : nLighten France

Rôle dans le Cadre de la prestation d'hébergement :

Hébergeur

Sous-Traitant

Certifié HDS :

Oui

Non

Exempté

Lien Certificat : [Certificat HDS - nLighten](#) / [Certificat ISO 27001](#)

Qualifié SecNumCloud 3.2 :

Oui, Aucun risque d'accès non autorisé aux données visé par l'exigence N°30 du référentiel HDS

Non

Activités d'hébergement sur laquelle l'acteur intervient :

Mise à disposition et maintien en condition opérationnelle des sites physiques permettant l'hébergement de l'infrastructure matérielle.

Accès aux données de santé à caractère personnel depuis des pays tiers à l'Espace Economique Européen, par l'Hébergeur ou l'un de ses sous-traitants (exigence n°29) :

Oui

Non, aucun accès aux données depuis un pays tiers à l'espace Economique Européen

Si oui, précisez le pays :

Couvert par une décision d'adéquation au sens de l'article 45 du RGPD (Précisez le pays)

Non couvert par une décision d'adéquation au sens de l'article 45 du RGPD

Hébergeur ou sous-traitant soumis à un risque d'accès aux données de santé à caractère personnel depuis des pays tiers à l'Espace Economique Européen, imposé par la législation d'un pays tiers en violation du droit de l'Union (exigence n° 30 du référentiel HDS) :

Oui

Non

Si oui, précisez le pays :

Seule la version électronique disponible sous le logiciel QSE AVANTEAM de ce document est valide, toute version papier est réputée périmée.

Attention : Les zones entourées de crochets [ ] en *italique et bordeaux* et les zones en *italique et bleu* sont des champs automatiques. Merci de ne pas les modifier.

ANNEXE N°3 - Contrat Hébergement - Liste Sous Traitants

## 2 CHU Besançon

Raison Sociale : Centre Hospitalier Universitaire de Besançon

Rôle dans le Cadre de la prestation d'hébergement :

Hébergeur

Sous-Traitant

Certifié HDS :

Oui

Non

Exempté

Qualifié SecNumCloud 3.2 :

Oui, Aucun risque d'accès non autorisé aux données visé par l'exigence N°30 du référentiel HDS

Non

Activités d'hébergement sur laquelle l'acteur intervient :

Fourniture des locaux.

Accès aux données de santé à caractère personnel depuis des pays tiers à l'Espace Economique Européen, par l'Hébergeur ou l'un de ses sous-traitants (exigence n°29) :

Oui

Non, aucun accès aux données depuis un pays tiers à l'espace Economique Européen

Si oui, précisez le pays :

Couvert par une décision d'adéquation au sens de l'article 45 du RGPD (Précisez le pays)

Non couvert par une décision d'adéquation au sens de l'article 45 du RGPD

Hébergeur ou sous-traitant soumis à un risque d'accès aux données de santé à caractère personnel depuis des pays tiers à l'Espace Economique Européen, imposé par la législation d'un pays tiers en violation du droit de l'Union (exigence n° 30 du référentiel HDS) :

Oui

Non

Si oui, précisez le pays :

## 3 Maincare

Raison Sociale : Maincare

Seule la version électronique disponible sous le logiciel QSE AVANTEAM de ce document est valide, toute version papier est réputée périmée.

Attention : Les zones entourées de crochets [ ] en *italique et bordeaux* et les zones en *italique et bleu* sont des champs automatiques. Merci de ne pas les modifier.

ANNEXE N°3 - Contrat Hébergement - Liste Sous Traitants

Rôle dans le Cadre de la prestation d'hébergement :

Hébergeur

Sous-Traitant

Certifié HDS :

Oui

Non

Exempté

Qualifié SecNumCloud 3.2 :

Oui, Aucun risque d'accès non autorisé aux données  
visé par l'exigence N°30 du référentiel HDS

Non

Activités d'hébergement sur laquelle l'acteur intervient :

MCO et MCS de la capsule de sécurité des applications Web.

Accès aux données de santé à caractère personnel depuis des pays tiers à l'Espace Economique Européen, par l'Hébergeur ou l'un de ses sous-traitants (exigence n°29) :

Oui

Non, aucun accès aux données depuis un pays tiers à  
l'espace Economique Européen

Si oui, précisez le pays :

Couvert par une décision d'adéquation au sens de l'article 45 du RGPD (Précisez le pays)

Non couvert par une décision d'adéquation au sens de l'article 45 du RGPD

Hébergeur ou sous-traitant soumis à un risque d'accès aux données de santé à caractère personnel depuis des pays tiers à l'Espace Economique Européen, imposé par la législation d'un pays tiers en violation du droit de l'Union (exigence n° 30 du référentiel HDS) :

Oui

Non

Si oui, précisez le pays :

Seule la version électronique disponible sous le logiciel QSE AVANTEAM de ce document est valide, toute version papier est réputée périmée.

Attention : Les zones entourées de crochets [ ] en *italique et bordeaux* et les zones en *italique et bleu* sont des champs automatiques. Merci de ne pas les modifier.

ANNEXE N°3 - Contrat Hébergement - Liste Sous Traitants

## 4 Consortium

Raison Sociale : Cap Gemini – Orion Health

Rôle dans le Cadre de la prestation d'hébergement :

Hébergeur

Sous-Traitant

Certifié HDS :

Oui

Non

Exempté

Qualifié SecNumCloud 3.2 :

Oui, Aucun risque d'accès non autorisé aux données visé par l'exigence N°30 du référentiel HDS

Non

Activités d'hébergement sur laquelle l'acteur intervient :

Maintien en condition opérationnelle et condition de sécurité des environnements **Eticss**

Accès aux données de santé à caractère personnel depuis des pays tiers à l'Espace Economique Européen, par l'Hébergeur ou l'un de ses sous-traitants (exigence n°29) :

Oui

Non, aucun accès aux données depuis un pays tiers à l'espace Economique Européen

Si oui, précisez le pays : MAROC

Couvert par une décision d'adéquation au sens de l'article 45 du RGPD

Non couvert par une décision d'adéquation au sens de l'article 45 du RGPD ([BCR](#))

Hébergeur ou sous-traitant soumis à un risque d'accès aux données de santé à caractère personnel depuis des pays tiers à l'Espace Economique Européen, imposé par la législation d'un pays tiers en violation du droit de l'Union (exigence n° 30 du référentiel HDS) :

Oui

Non

Si oui, précisez le pays : MAROC

## 5 Liens

Seule la version électronique disponible sous le logiciel QSE AVANTEAM de ce document est valide, toute version papier est réputée périmée.

Attention : Les zones entourées de crochets [ ] en *italique et bordeaux* et les zones en *italique et bleu* sont des champs automatiques. Merci de ne pas les modifier.

ANNEXE N°3 - Contrat Hébergement - Liste Sous Traitants

\*\*\*\*\* Fin du Document \*\*\*\*\*

Seule la version électronique disponible sous le logiciel QSE AVANTEAM de ce document est valide, toute version papier est réputée périmée.

**Attention** : Les zones entourées de crochets [ ] en *italique et bordeaux* et les zones en *italique et bleu* sont des champs automatiques. Merci de ne pas les modifier.

*ANNEXE N°3 - Contrat Hébergement - Liste Sous Traitants*